

LA NON-ARSENALISATION DE L'ESPACE EXTRA-ATMOSPHÉRIQUE

Remarques préliminaires au sujet de l'enceinte appropriée pour des discussions

Une question accessoire soulevée par toutes les propositions concerne la controverse au sujet des enceintes appropriées. Est-ce dans le cadre de la Conférence sur le désarmement (CD) ou du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (COPUOS) qu'on devrait discuter de questions comme la modification du Traité sur l'espace extra-atmosphérique, la rédaction d'un nouveau protocole relatif au Traité et la maîtrise des armements et l'espace extra-atmosphérique?

Cette controverse se poursuit depuis des années. En 1983, la Commission politique spéciale de l'Assemblée générale, qui est chargée d'examiner les rapports que la COPUOS lui soumet, a tenu des discussions au sujet de l'élargissement de la compétence du COPUOS de manière à ce qu'elle vise l'usage à des fins militaires de l'espace extra-atmosphérique. Les États-Unis s'y sont opposés avec véhémence, considérant que la CD était la seule tribune appropriée pour l'ensemble des questions concernant le désarmement, y compris la maîtrise des armements dans l'espace extra-atmosphérique. La Résolution 38/80, qui traitait de tous les aspects du travail du COPUOS, a été adoptée par l'Assemblée générale par 124 voix en faveur, 12 contre et 8 abstentions.³⁵ La résolution exigeait l'examen prioritaire des questions concernant la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, compte tenu du fait qu'il avait été demandé à la CD de se pencher sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Ces dernières années, le libellé du domaine d'examen du COPUOS a été quelque peu modifié. Parmi les sujets relevant actuellement de l'examen du COPUOS, il y a les « moyens d'assurer que l'espace continue d'être utilisé à des fins spécifiques ». Dans leur dernier rapport, les membres du COPUOS ont exprimé leurs inquiétudes au sujet de la mise au point et de la mise à l'essai de systèmes d'armes et de l'utilisation récente à des fins militaires des systèmes spatiaux. Certaines délégations voyaient là une façon d'intensifier la militarisation de l'espace extra-atmosphérique pouvant y entraîner une course aux armements. En outre, le COPUOS devrait examiner la possibilité de mettre sur pied un mécanisme devant coordonner le travail accompli avec d'autres organismes, notamment la CD.

Bien que la question de l'enceinte appropriée n'ait pas encore été réglée, de légères modifications de libellé, le nombre accru de membres des deux organismes et l'insistance sur la coopération internationale en matière d'applications spatiales lors de la récente Conférence UNISPACE III³⁶ semblent indiquer que les membres pourraient convenir en principe que les négociations entourant tout nouvel accord multilatéral portant sur la maîtrise des armements et

³⁵ Se reporter à Doc. NU A/RES/38/80, le 15 décembre 1983. Votes négatifs – République fédérale d'Allemagne, Australie, Belgique, France, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Royaume-Uni, États-Unis. Abstentions – Canada, Danemark, Espagne, Finlande, Islande, Norvège, Portugal, Suède.

³⁶ Troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, « Retombées de la recherche spatiale pour l'humanité au XXI^e siècle », Vienne, du 19 au 30 juillet 1999.